

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 DÉCEMBRE 2024

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, M. MACÉ Nicolas (arrivé à 20h45), M. MENUET Frédéric, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : Mme LAMBERT Viviane

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2024. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour : une décision modificative au budget. Adoptée à l'unanimité.

1) Délibération : Mouvements de crédits

Monsieur le Maire informe les élus, qu'un mouvement de crédits est nécessaire afin de pouvoir régler les salaires de décembre.

Il est proposé de déplacer 2 000€ du chapitre 11 sur le chapitre 12.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		1 000,00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		2 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ; Valide le mouvement de crédits.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : Services communs avenant n°8

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création des services communs avec les communes d'Ombrée d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard et Carbay s'est concrétisée par la signature d'une convention en date du 1^{er} septembre 2017.

Pour information, Monsieur le Maire précise le coût des services communs 2023 pour la collectivité : 3 560 €.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de ces services tels que le relais d'assistantes maternelles, la maison des services et l'accueil de loisirs (avenant n°8).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le renouvellement des services communs ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement des services communs ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Tarifs de location de la salle communale

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle communale. Pour rappel les tarifs de l'année 2024 étaient les suivants :

Location pour une soirée (de 19h à 1h).....	60 €
Location de salle pour une journée (9h à 1h).....	80 €
Location de salle pour le midi (9h à 19h).....	60 €
Réunion professionnelle ou familiale (après-midi ou soir)	30 €
Vin d'honneur personnes extérieures	30 €
Forfait week-end	120 €
Vin d'honneur pour les habitants de CARBAY	GRATUIT
Supplément chauffage (par jour)	15 €
Location de vaisselle	10 €
Forfait salle non-nettoyée	50 €
Caution	400 €
Casse.....	3€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas augmenter les tarifs en 2025. Ils se réservent la possibilité de les augmenter après les travaux. Les tarifs qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2025 sont les suivants :

Location pour une soirée (de 19h à 1h).....	60 €
Location de salle pour une journée (9h à 1h).....	80 €
Location de salle pour le midi (9h à 19h).....	60 €

Réunion professionnelle ou familiale (après-midi ou soir)	30 €
Vin d'honneur personnes extérieures	30 €
Forfait week-end	120 €
Vin d'honneur pour les habitants de CARBAY	GRATUIT
Supplément chauffage (par jour)	15 €
Location de vaisselle	10 €
Forfait salle non-nettoyée	50 €
Caution	400 €
Casse.....	3€

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) **Délibération : Tarifs des cavurnes**

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des concessions et cavurnes dans le cimetière communal. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions applicables au 1^{er} janvier 2025 de la manière suivante :

- Concession trentenaire.....150€
- Concession cinquantenaire 200€
- Acquisition de cavurne avec concession de 30 ans 200€
- Acquisition de cavurne avec concession de 50 ans 225€

Il est précisé que :

- l'utilisation de chaque cavurne ne sera possible que si elle est concédée pour une durée choisie parmi celles fixées ci-dessus et selon le tarif en vigueur ;
- les concessions seront indéfiniment renouvelables ;
- la durée de la concession renouvelée pourra être différente de la première concession ;
- chaque cavurne pourra recevoir quatre urnes cinéraires.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) **Délibération : Demande de subvention n°3 dans le cadre de l'OPAH**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté est devenue, depuis le 1^{er} janvier 2017, compétente en matière de suivi et animation des programmes d'amélioration de l'habitat. A ce titre, elle assure le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

généraliste sur tout le territoire communautaire et de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain des centres-villes d'Ombrée d'Anjou et de Segré en Anjou Bleu) qui ont démarré le 01/09/2023 et se poursuivront jusqu'au 31/08/2028.

Ainsi depuis septembre 2023, l'agence ALTER (basée à Segré-en-Anjou-Bleu) a été retenue afin d'animer ce dispositif, sur le territoire communautaire en accompagnant gratuitement les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet d'amélioration de leur logement (rendez-vous personnalisés, réalisation de diagnostics techniques du logement, aide à la définition d'un programme de travaux et d'un plan de financement cohérents, montage et dépôt des dossiers de demande de subvention, etc.).

Afin de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, le Conseil Municipal de Carbay a décidé de mettre en place un dispositif de versement de subventions communales complémentaires aux aides de l'ANAH et du département de Maine-et-Loire. Le versement de ces subventions communales permet d'assurer un réel effet levier sur les projets portés par les propriétaires occupants et bailleurs engageant certains types de travaux d'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Maire rappelle que l'OPAH généraliste a pour ambition l'amélioration de 300 logements à l'échelle du territoire communautaire par le dispositif sur la période 2023-2028. Il rappelle que la commune a décidé d'apporter des aides communales qui s'ajouteront aux aides de l'ANAH pour les items suivants :

Propriétaires occupants	Rénovation énergétique	Très modestes	2 000 €	Plafonnés à 30% du montant HT des travaux
		Modestes	1 500 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux
	Adaptation du logement à la perte de mobilité	Modestes et très modestes	1 000 €	Plafonnés à 30% du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements dégradés et très dégradés	Très modestes	5 000 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux
		Modestes	4 000 €	Plafonnés à 25% du montant HT des travaux

Propriétaires bailleurs	Rénovation énergétique	1 500 €	Plafonnés à 20% du montant HT des travaux
	Transformation d'usage	8 000 €	Plafonnés à 35% du

			montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements dégradés	1 500 €	Plafonnés à 20 % du montant HT des travaux
	Travaux lourds en logements très dégradés	8 000 €	Plafonnés à 35% du montant HT des travaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération prise en Conseil Municipal le 11 mai 2023,

Considérant le souhait des élus de renforcer le soutien financier apporté localement aux projets d'amélioration de l'habitat, par le versement de primes communales,

Considérant l'enveloppe 2024 budgétisée de 1800 €,

Considérant que les crédits 2024 sont épuisés,

APRES en avoir délibéré,

Décide

- De ne pas verser les primes pour le dossier ci-dessous, concerné par des travaux de rénovation énergétique (Menuiseries, Isolation par l'intérieur, Chauffage : pompe à chaleur) en tant que propriétaire occupant :
 - Soit 0 € pour le logement situé 8 Rue du Roy 49420 CARBAY

Les élus précisent que tout dossier déposé jusqu'au 31 décembre 2024 sera traité en fonction des crédits restants sur le budget 2024.

- ✓ Votants : 9
- ✓ Avis favorables : 9
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

6) Affaires diverses

- **Calendrier des réunions de conseil pour 2025**

Date	Semaine n°
Jeudi 23 janvier 2025	4
Jeudi 20 février 2025	8
Jeudi 27 mars 2025	13
Jeudi 24 avril 2025	17
Jeudi 22 mai 2025	21
Jeudi 26 juin 2025	26
Jeudi 10 juillet 2025	28
septembre 2025	non programmée à ce jour
Octobre 2025	non programmée à ce jour
Novembre 2025	non programmée à ce jour
Décembre 2025	non programmée à ce jour

- **Portage Foncier 2025**

Monsieur le Maire revient sur la convention de portage foncier signée avec Alter. Les élus considèrent qu'Alter peut commencer à rencontrer les propriétaires de la zone concernée.

- **Cheminement centre-bourg / lotissement**

Suite aux différents courriers reçus en mairie des habitants du lotissement, les élus ont réalisé une allée empierrée du lotissement au chemin communal (côté terrain de football)

Une rencontre est prévue le 10 décembre avec le département pour rediscuter de l'aménagement entre le lotissement et le centre bourg. Le souhait du conseil municipal est de pouvoir programmer les travaux pour 2025 (sous réserve des accords de subventions)

- **Bulletin Municipal :**

Une seule association a fourni son article. Il reste 10 jours aux autres pour transmettre les articles, une relance sera faite vers le 10 décembre.

- **Vœux du Maire :** Vendredi 24 janvier 2025

- **Séminaire PLUi :** 12 février à 20h salle de Bel air

- **Défibrillateur :** Le commercial refuse de changer la boîte du défibrillateur si on ne s'engage pas sur le contrat d'entretien de 4 ans. Monsieur le Maire va reprendre contact avec la société et le devis sera validé.

- **Recrutement :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une candidate sera recrutée en contrat aidé de 9 mois à partir du jeudi 19 décembre (20h/ semaine).

- **Foyer des jeunes :** Les clefs du foyer se trouvent actuellement chez les familles Thoby, Geffray et Bouillé.

- **Invitation des aînés à partager la buche de Noël du jeudi 19 décembre :** Seront présents Catherine, Joël, Pascal et Lionel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10
Fait à CARBAY, le 5 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Madame Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	Excusée
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	